



---

**VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1539-2021**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1517-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 460 000 \$ POUR LA RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT D'UNE SECTION DE LA ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER, AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE LA DÉPENSE ET DE L'EMPRUNT TOTAL DU RÈGLEMENT À 525 000 \$**

---

**Avis de motion donné le : 8 mars 2021**

**Dépôt du projet de règlement le : 8 mars 2021**

**Adoption du règlement le : 22 mars 2021**

**En vigueur le : 14 juin 2021**

---



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-  
DE-LA-JACQUES-CARTIER

## RÈGLEMENT NUMÉRO 1539-2021

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1517-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 460 000 \$ POUR LA RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT D'UNE SECTION DE LA ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER, AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE LA DÉPENSE ET DE L'EMPRUNT TOTAL DU RÈGLEMENT À 525 000 \$**

---

La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, par le conseil de la Ville, décrète ce qui suit :

### RÈGLEMENT NUMÉRO 1539-2021

#### **ARTICLE 1. TRAVAUX DÉCRÉTÉS**

L'article 1 du règlement numéro 1517-2020 est remplacé par le suivant :

Le Conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout d'une section de la route de la Jacques-Cartier, soit plus précisément entre la route de Fossambault et la rue Maisonneuve, tels que décrits et estimés dans un document préparé par M. Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 23 février 2021.

Ce document est joint au présent règlement comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

#### **ARTICLE 2. DÉPENSE AUTORISÉE**

L'article 2 du règlement numéro 1517-2020 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 525 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les travaux, le contrôle qualitatif des sols et des matériaux, les honoraires professionnels, la main d'œuvre municipale, les imprévus, les frais d'emprunt et les taxes nettes.

#### **ARTICLE 3. EMPRUNT AUTORISÉ**

L'article 3 du règlement numéro 1517-2020 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 525 000 \$, sur une période de 25 ans.

**ARTICLE 4. ANNEXE A**

L'annexe A, soit le document préparé par M. Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 15 mai 2020 est remplacé par celui du 23 février 2021.

**ARTICLE 5. ANNEXE B**

L'annexe B, soit le document préparé par monsieur Samuel Brochu, ingénieur, pour la firme WSP et daté de mai 2020 est retiré.

**ARTICLE 6. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
CE 22 MARS 2021.

MAIRE



DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER



**ANNEXE A**  
– ESTIMATION BUDGÉTAIRE DE LA VILLE –

**Bilan des coûts****Réfection d'une section de la route de la Jacques-Cartier  
Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier**

#	Description	Coût
<b>1.0</b>	<b>Travaux</b>	
1.1	Généralités	41 247.00 \$
1.2	Aqueduc et égouts	192 489.00 \$
1.3	Voirie	191 312.00 \$
1.4	Électricité	5 194.00 \$
1.5	Contrôle qualitatif des sols et des matériaux	12 500.00 \$
	<b>Sous-total 1.0</b>	<b>442 742.00 \$</b>
<b>2.0</b>	<b>Honoraires professionnels</b>	
2.1	Plans et devis	7 800.00 \$
2.2	Surveillance des travaux	28 500.00 \$
	<b>Sous-total 2.0</b>	<b>36 300.00 \$</b>
<b>3.0</b>	<b>Autres</b>	
3.1	Main d'œuvre municipale	4 000.00 \$
3.2	Taxes nettes	23 892.22 \$
3.3	Frais d'emprunt	18 065.78 \$
	<b>Sous-total 3.0</b>	<b>45 958.00 \$</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>525 000.00 \$</b>

Note 1: Les travaux seront effectués entre la route de Fossambault et la rue Maisonneuve (1er regard à l'ouest).



Martin Careau, ing.  
Directeur des services techniques  
et directeur général adjoint  
23 février 2021